

Handicap et Santé

La création récente d'une Mission Handicap doit notamment permettre de mieux connaître les besoins des personnes concernées, de faciliter leur accès à la ville, et à une vie pleine et entière, tout en modifiant le regard porté sur elles par le reste de la population. Cet engagement, soutenu par une vision globale parfaitement en phase avec le développement durable, se double d'une action volontariste en matière de santé, tant pour compenser certaines faiblesses du territoire, que pour favoriser l'accès aux soins de tous ; notamment des populations en difficulté, allophones ou étrangères, qui, souvent par méconnaissance des droits qui sont les leurs, restent à l'écart des différentes politiques de prévention et de soins.

1. Vers une prise en compte du public handicapé

La prise en compte des besoins des publics handicapés se traduit notamment par la création d'une mission Handicap. De plus, la Ville engage progressivement une série d'actions destinées à faciliter la vie dans la cité des personnes victimes d'un handicap, en matière d'accessibilité, d'emploi, de culture...

La création d'une mission Handicap

La première mission attribuée à la chargée de mission Handicap, en juin 2009, est d'élaborer un diagnostic du territoire, avec comme objectif de définir une Charte « Ville Handicap ». Ce document, réalisé en partenariat avec des associations, doit déterminer des grandes orientations d'actions portées par la Ville.

Mieux connaître les publics handicapés

En l'absence d'informations précises sur les publics concernés, la mission Handicap souhaite constituer un fichier des personnes handicapées, vivant sur la commune.

Les personnes ayant ouvert un dossier auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (environ 120 dossiers par trimestre selon le Pôle social de la Ville) ont notamment été invités par courrier à se faire connaître. A ce jour, une centaine de personnes a répondu à cet appel.



Handicap et Santé

Cette démarche, destinée à favoriser l'efficacité des choix publics, est évidemment positive au regard du développement durable.

Améliorer l'accessibilité des lieux publics

La Ville a entrepris un plan de mise en accessibilité des bâtiments publics (obligation légale d'ici 2015). De nombreux bâtiments sont d'ores et déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite (encadré).

En parallèle, une commission communale d'accessibilité s'est mise en place en 2008. Réunissant des élus, les services techniques, la Mission Handicap et des associations, cette commission favorise les échanges entre les différents acteurs et permet donc d'affiner les projets engagés (encadré).

Des bâtiments sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite : l'espace Concorde, les mairies annexes des Grésillons et de Belfort, la piscine Esposito, le gymnase des Courtilles, les stades D.Rocheteau et Saint-Exupéry. Des travaux sont actuellement en cours au self municipal, au stade Anquetil, à la médiathèque Emile Bernard, à la bibliothèque Flachat et au Centre administratif et social.

2. Faciliter la vie des personnes handicapées

La vision de la Ville dépasse le cadre de l'accessibilité des équipements publics et de la voirie. Pour lutter contre l'isolement des personnes handicapées, une série d'actions a été mise en œuvre en matière de logements, d'éducation, d'emploi, etc.

Adapter les logements

La Mission Handicap informe les personnes handicapées qu'elle reçoit sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre en matière d'adaptation du logement. Elle cherche à travailler avec les bailleurs, d'une part pour développer les logements adaptables et d'autre part, pour les sensibiliser au handicap physique, mais aussi psychique.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE : La Mission Handicap est en relation avec des associations telles que Rétina France, l'Association Valentin Haüy, l'Association des Paralysés de France, etc. pour faire tester les installations existantes et à venir (mobilier accessibilité, bandes podotactiles...)

L'accès à l'éducation

Le diagnostic local participatif de la santé (voir plus loin) a révélé un manque de dispositifs d'accueil des enfants handicapés. Asnières compte pourtant 2 établissements de ce type :

- un lycée d'enseignement adapté (Martin Luther King) - un établissement public qui prend en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.
- un institut départemental médico-éducatif (Gustave Baguer), qui accueille des enfants déficients auditifs ou victimes de troubles du langage.

Par ailleurs, les structures de la petite enfance accueillent une dizaine d'enfants handicapés (handicap moteur, trisomie...).

La ville dispose de deux types de transport réservés aux personnes à mobilité réduite : le Service Asnières Mobilité (qui comptera dès mars 2010 un minibus à plancher bas) et l'Alysée (un prestataire extérieur sollicité pour des rendez-vous médicaux).

Handicap et Santé

La vie culturelle

Les actions culturelles à destination des publics handicapés sont encore peu développées. La Mission Handicap veut aujourd'hui en faire un de ses objectifs, et travaille déjà sur différents projets : intervention d'une conteuse auprès d'enfants porteurs de handicap dans les médiathèques, séances de cinéma spécifiquement ouvertes aux personnes handicapées mentales, séances de cinéma audio-description (en partenariat avec le Cinéma Alcazar).

Lors de la journée du patrimoine, des visites du château d'Asnières ont été organisées en langage des signes.

Faciliter l'accès à l'emploi

La Ville envisage également différentes actions afin de faciliter l'accès à l'emploi des publics concernés, dont l'organisation de forums de l'emploi, d'ateliers et de tables rondes permettant aux personnes handicapées de rencontrer des employeurs potentiels. Ces rencontres seront également l'occasion d'informer les entreprises sur l'ensemble des aides auxquelles elles peuvent prétendre (financement dans le cadre d'un aménagement de poste, par exemple).

Tous les samedis matins, l'association Handisport Plus Asnières accueille les personnes handicapées (infirme moteur cérébral, handicap orthopédique, déficient visuel) à la piscine municipale Franck Esposito, pour une pratique de la natation en loisirs ou en compétition. Le club compte 35 licenciés handicapés.

La Ville elle-même, en tant qu'employeur, fait également des efforts pour développer l'embauche de personnes handicapées (voir la Fiche : Ville éco-acteur).

Un échange constructif autour du handicap : la formation du personnel municipal

Une des priorités de la Mission Handicap est aujourd'hui de former les agents municipaux à la prise en compte du handicap, notamment les travailleurs sociaux et les agents techniques.

Des associations de personnes handicapées et des habitants porteurs de handicap ont été associés à cette formation du personnel. Pour mieux prendre conscience des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite, certains agents ont ainsi pu tester, en fauteuil roulant, l'accessibilité des lieux publics et de la voirie ; et bénéficié d'une sensibilisation sur le comportement à adopter face à toutes sortes de handicaps (guider une personne déficiente visuelle, s'adresser à une personne handicapée moteur, etc.).

La Mission Handicap souhaite mettre en place une permanence au Pôle social avec un interprète en langue des signes française.

Une action de sensibilisation au handicap

Afin de sensibiliser le grand public aux problèmes des personnes handicapées, et de transformer le regard porté sur ces publics, la Ville envisage également l'organisation d'une manifestation publique festive, à la fin mars 2010 : mises en situation sur les différents types de handicap, activités ludiques, présentation d'associations et entreprises adaptées.

Handicap et Santé

La création de la Mission Handicap est encore trop récente, pour qu'un bilan puisse être tiré de son action. Mais la vision globale portée sur le handicap, en dépassant le simple cadre de « l'accessibilité de la Ville », est déjà un point très positif, qui vaut d'être souligné.

L'ensemble des projets mentionnés ci-dessus a notamment vocation à s'inscrire dans l'Agenda 21 de la Ville ; et le travail d'élaboration de ce futur programme de développement durable, qui sera conduit au sein d'une instance participative, devra les intégrer au plus vite.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- L'amélioration des déplacements en ville pour les personnes à mobilité réduite apparaît comme une priorité pour les participants. De même, la mise en accessibilité des lieux publics doit être accélérée, elle reste encore insuffisante malgré les efforts importants faits par la Mairie.
- Les actions de sensibilisation au handicap (type "week-end du handicap") sont connues et appréciées des habitants. Elles permettent de changer le regard des valides sur les personnes handicapées et de favoriser le vivre ensemble.

Lors de la réunion avec les acteurs sociaux du territoire, les participants ont noté :

- L'action de la Mission Handicap dépasse largement les questions d'accessibilité. Le CCAS cherche à rompre l'isolement des personnes handicapées, et à épauler les familles en travaillant sur les problèmes d'accès à la culture, à l'emploi, etc.
- Le travail de sensibilisation au handicap effectué auprès des agents municipaux – en partenariat avec des associations – a été un véritable succès.

Handicap et Santé

2. Une volonté politique : l'accès aux soins pour tous

L'engagement de la Ville en matière de santé et du bien-être de ses habitants s'est notamment traduit par la création d'une Direction de la Santé, au sein des services de la Ville. Face à la précarisation de la population, le premier enjeu, dans ce domaine, est de permettre l'accès aux soins de tous, et notamment des populations les plus défavorisées, souvent peu informées de leur droit.

Un engagement politique bien ancré

Dès 1929, la création d'un service de santé scolaire visait à dépister ce qui pouvait entraver la réussite scolaire. En 1975, la Ville a repris les activités d'un dispensaire et créé le Centre Médico-Social Municipal (CMSM). En 2003, le regroupement des services de l'Hygiène, du Centre Médico-Social Municipal et du Service Santé Prévention (comprenant la santé scolaire, le JESP et les actions de santé publique) devint la « Direction de la Santé ».

Le JESP (Jeune Espace Santé Prévention) accueille près de 1 600 jeunes chaque année, les accompagne et les conseille : grossesse non désirée, dépendances, etc. sont des problématiques abordées dans cette structure.

Un manque de professionnels de santé

A l'exception de la rhumatologie et de la radiologie, les professions médicales sont sous-représentées, à Asnières par rapport aux Hauts de Seine.

COMPARAISON DE LA DENSITE DES PRATICIENS ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT

Activité	Densité sur la Ville (pour 100 000 hab)	Densité dans les Hauts de Seine (pour 100 000 hab)
Soins Dentaires	5,2	8,6
Médecine généraliste	53,3	189,9
Ophtalmologie	6,1	10,3
Soins Infirmiers (libéral)	25,5	49,4
Gynécologie	4,8	7,4
Kinésithérapie	65,5	95,2
Cardiologie	4,8	8,3
Psychiatre	8,5	12,7

Source : Direction de la Santé

Handicap et Santé

Un établissement de proximité, contre les inégalités

Le CMSM – Centre médico-social municipal - permet de pallier en partie le manque de praticiens sur la Ville (les Hauts d'Asnières et les quartiers Est sont les quartiers les moins dotés en professionnels de santé ; le centre-ville en accueille la majorité). C'est un établissement de proximité qui permet de réduire les inégalités d'accès aux soins et informe les habitants sur leurs droits et les dispositifs existants.

Le CMSM est situé dans le quartier « ZUS » des Hauts d'Asnières.

Le centre participe activement à l'anticipation des problèmes de santé publique et sert de relais d'information à la population. En 2008, 50 000 personnes ont été accueillies au CMSM et 35 000 actes médicaux ont été télétransmis à la Sécurité Sociale.

Des programmes d'action et de sensibilisation

La Ville a engagé de nombreux programmes de prévention, notamment à destination des enfants :

- un programme de lutte contre l'obésité depuis 2004 : EPODE (Ensemble, Prévenons l'Obésité De l'Enfant).
- un accompagnement des enfants : 30% des enfants signalés par l'assistante sociale ont été orientés vers un soutien scolaire, psychologique ou orthophonique.
- un accueil des enfants handicapés à travers les Projets Personnalisés de Scolarité. Ces dispositifs doivent être demandés par les parents auprès de la MDPH. Ils sont en augmentation : ils concernaient 24 enfants pour l'année scolaire 2007-2008 ; 80 enfants pour l'année scolaire 2008-2009.
- une vaccination obligatoire et gratuite depuis 2006 au CMSM.
- une lutte contre le saturnisme infantile : le nombre de prescriptions médicales pour plombémie a augmenté, une cellule au sein de la Direction de la Santé y est consacrée depuis 2002.

Le service santé prévention mène des actions d'information, de sensibilisation, de dépistage tout public, et organise des forums et des semaines santé.

Dans le cadre de la cellule prévention du saturnisme, un dispositif d'éloignement de la source d'intoxication est mis en place : le temps des travaux, le relogement des familles, ainsi que l'accès à la cantine ou au centre de loisirs pour les enfants sont pris en charge par la Ville.

Une diagnostic santé participatif

Un diagnostic local de la santé a été réalisé en mars 2008, de façon participative.

Cette démarche, très positive, a permis de croiser les priorités des habitants et celles des professionnels de la santé, et de pointer ainsi les problématiques suivantes : les comportements sexuels à risques chez les jeunes ; l'accès aux soins en termes d'offre, d'accès physique et financier, la continuité et l'accompagnement des parents dans la prise en charge de la santé de leur(s) enfant(s).

Handicap et Santé

Favoriser l'accès aux soins des plus précaires : cibler la communication

Depuis quelques temps, l'accès aux soins se durcit pour les habitants les plus précaires (franchises médicales, hausse du forfait hospitalier...), notamment en période de difficultés économiques. Et les services de la Direction de la Santé constatent aujourd'hui une dégradation de l'état de santé des publics les plus fragiles.

Le CMSM reçoit des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle et de l'Aide Médicale d'Etat (pour les étrangers en situation irrégulière) : 19,6% de bénéficiaires de la CMU pour le service dentaire (6,45% de bénéficiaires de l'AME) ; 13,44% de bénéficiaires de la CMU pour le service médical (6,19% de bénéficiaires de l'AME).

Toutefois, les dernières vaccinations (grippe A) ont mis en évidence un manque d'information des habitants des quartiers plus défavorisés, en matière de santé : les habitants se rendant au centre de vaccination venaient essentiellement des quartiers centraux, non des Hauts d'Asnières ou des Grésillons.

Pour atteindre les personnes les plus vulnérables, il semble donc nécessaire de mobiliser les structures de proximité, comme le centre socio-culturel Yannick Noah, la Maison des Loisirs et de la Culture, l'épicerie solidaire, les associations caritatives, les centres d'hébergement ...

Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné le point suivant.

- Le nombre de professionnels de santé de la ville tel qu'il a été présenté dans le diagnostic de la ville fait débat. Il existe en fait une quarantaine de dentistes implantés à Asnières.

L'éloignement des praticiens, la fréquence des transports en commun, les difficultés économiques, les refus de CMU par certains praticiens, la barrière de la langue, la méconnaissance du système, l'engorgement des urgences sont autant d'éléments qui ne facilitent pas les démarches de soins.

Depuis 2006, l'atelier « Santé ville » réunit des professionnels de différents champs, avec pour objectif l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics précaires.

Handicap et Santé

Forces

- Une volonté d'intégrer les personnes handicapées dans la vie ordinaire
- Un engagement fort en matière de santé (accès au soins, prévention) ; un centre de soins municipal
- Des diagnostics participatifs en matière de handicap et de santé

Faiblesses

- Un faible accès des personnes handicapées à l'emploi et à la vie culturelle
- Une faible densité médicale sur le territoire

Opportunités

- L'obligation légale de mise en accessibilité des lieux publics d'ici 2015
- Des projets pour intégrer les personnes handicapées dans la vie ordinaire (culture, emploi) et changer le regard sur les handicaps

Menaces

- La précarisation dans un contexte de crise économique
- Un manque d'information des habitants sur les dispositifs existants en matière de santé

Pistes d'actions

- En matière de santé, développer les actions d'information orales afin de toucher les populations allophones ou analphabètes.
- Favoriser l'accès des personnes handicapées à l'emploi et aux activités culturelles.